

HEG 19. Okt. 72 18

13.66.11.14.

B 25. OKT. 72

Mission permanente de la
Suisse près les organisations
internationales

1211 Genève 20

pb. 66.11.14 - PF/dj 19 octobre 1972

Pourparlers SALT

Nous avons pris connaissance de vos suggestions du 11 octobre concernant les mesures de caractère protocolaire à prendre à l'occasion de l'ouverture des pourparlers SALT à Genève, en principe aux environs du 15 novembre.

Avec l'accord de M. Wetterwald, nous vous répondons comme suit :

1. Accueil des deux délégations. A assurer par vos soins en collaboration avec les autorités genevoises.
2. Visite de courtoisie à Berne. Elle aurait lieu avant la séance inaugurale, par exemple la veille. Les chefs des deux délégations, accompagnés de leurs collaborateurs immédiats (soit en principe deux ou au maximum trois personnes par délégation), seraient reçus ensemble en audience par le Président de la Confédération et le Chef du Département, par exemple de 11 h. 45 à 12 h. 30. Le lieu le plus approprié serait la maison de Watteville. Du côté suisse, quelque trois personnes seraient présentes, outre le chef du protocole.

./.

- Chef du Département, pour information
- M. l'Ambassadeur Bindschedler
- M. l'Ambassadeur Wetterwald
- M. Gottret
- M. Bodmer
- M. Brunner



L'audience serait suivie d'un déjeuner offert par le Président de la Confédération, vers 13 heures. Le Lohn n'est pas disponible, pour cause de travaux. Si, comme il est vraisemblable, la maison de Watteville devait être trop petite (maximum 18 personnes), la réception devrait avoir lieu au Bellevue, ce qui présenterait l'avantage de changer de décor. La participation serait de six à sept personnes par délégation, autant du côté fédéral, plus un représentant du canton et un représentant de la ville de Genève, normalement le Président du Conseil d'Etat et le Maire.

Les délégations regagneraient Genève aussitôt après le déjeuner.

3. Séance inaugurale. Nous savons que les Présidents Jonas et Kekkonen tiennent à ouvrir personnellement chacune des sessions. Cette façon de faire nous paraît inutilement lourde et contraire à notre discrétion traditionnelle. Nous n'envisageons donc, en tout état de cause, qu'une participation d'un membre du Conseil fédéral, normalement le Chef du Département, à la première séance qui se déroulera à Genève, et cela pour autant seulement que ce soit le désir des délégations auxquelles la question devrait être posée. Dans l'affirmative, M. Graber, accompagné d'un petit nombre de collaborateurs, assisterait à la séance en compagnie sans doute de représentants du canton et de la ville. Il se retirera aussitôt après l'échange des allocutions d'usage. Les détails du protocole seraient mis au point le moment venu.

4. Réception des autorités genevoises. Il ne nous semble pas nécessaire qu'elle ait lieu aussitôt après l'ouverture des pourparlers. Pour alléger le programme, elle pourrait fort bien être organisée dans les quinze jours qui suivent. Il conviendrait que les autorités fédérales soient aussi représentées à un niveau à convenir.

- 3 -

5. Presse. Nous ne prévoyons aucune rencontre des chefs des délégations avec la presse lors de leur visite de courtoisie à Berne. Les photographes et la télévision seraient simplement autorisés à opérer à l'arrivée des délégations à la maison de Watteville et pendant les premières minutes de l'audience. Il appartiendrait aux délégations d'organiser à Genève, en collaboration, si nécessaire, avec votre Mission et le service genevois du protocole, les conférences de presse qu'elles jugeraient opportunes.

6. Nous souhaitons bien évidemment être fixés dès que possible sur la date ainsi que sur le nombre des personnes qui se rendront à Berne et leur nom, de façon que le Président de la Confédération et M. Graber, dont les ordres du jour sont très chargés, puissent s'organiser en conséquence. Nous vous rappelons que le mercredi est jour de séance du Conseil fédéral.

Division
des organisations internationales

R. Keller